

## CANADA

Par Son Excellence le très honorable JULES LÉGER, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—SALUT:

### PROCLAMATION

**A**TTENDU que par une Commission sous le Grand Sceau du Canada en date du cinquième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-treize, il a gracieusement plu à Sa Majesté la REINE ÉLIZABETH DEUX, de me nommer, durant le bon plaisir royal, Gouverneur général et Commandant en chef au Canada, et qu'en outre, par ladite Commission, il lui a plu de me conférer l'autorité et le pouvoir et de m'enjoindre d'exercer les attributions et d'observer les instructions contenues dans certaines Lettres Patentes sous le Grand Sceau du Canada, en date du huitième jour de septembre en l'an de grâce mil neuf cent quarante-sept, constituant la charge de Gouverneur général et Commandant en chef au Canada, et dans toutes autres Lettres Patentes comportant addition, modification ou substitution à cet égard.

Et ATTENDU qu'en conformité desdites Lettres Patentes, j'ai fait lire et publier avec toute la solennité voulue ladite Commission sous le Grand Sceau du Canada me nommant, durant le bon plaisir royal, Gouverneur général et Commandant en chef au Canada, en présence du juge en chef ou autre juge de la Cour suprême du Canada et des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada, et que j'ai prêté les serments prescrits par lesdites Lettres Patentes.

SACHEZ donc maintenant que j'ai cru à propos d'émettre la présente proclamation aux fins de faire connaître ladite nomination par Sa Majesté et de faire savoir que j'ai assumé les fonctions de ladite charge de Gouverneur général et de Commandant en chef au Canada.

ET PAR LES PRÉSENTES, j'ordonne et j'enjoins à tous et à chacun des fonctionnaires et ministres de Sa Majesté au Canada de continuer l'exercice de leurs fonctions et emplois respectifs, et que les féaux sujets de Sa Majesté ainsi que tous les autres que les présentes intéressent prennent connaissance de ladite proclamation et agissent en conséquence.

DONNÉ sous mon Seing et Sceau d'Office à Ottawa, ce quatorzième jour de janvier en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze et le vingt-deuxième du règne de Sa Majesté.

[L.S.]

JULES LÉGER